

**ASSEMBLEE GENERALE DU GIP
du mardi 20 novembre 2009**

PROGRAMME D'ACTIVITES 2010

Le plan d'activités pour l'année 2010 s'insère dans le contexte des réflexions qui ont présidé à la création, à l'évolution et au développement de l'UNJF. Il se situe dans la continuité des actions engagées pendant la période transitoire qui a précédé la création du GIP et la mise en place de ses instances.

En le soumettant à l'approbation des membres du GIP UNJF dès la première Assemblée générale, les administrateurs provisoires n'ont d'autre objectif que d'assurer à la nouvelle direction les conditions d'une bonne transition. D'une part, il convient de donner à celle-ci les moyens de poursuivre les actions en cours alors qu'elle s'installe après le début d'une année universitaire, et d'autre part, de lui assurer une visibilité suffisante des actions à court terme. La direction du Groupement conserve ainsi toute capacité d'engager avec l'ensemble des membres une réflexion sur la politique qu'elle entend développer à moyen terme.

Le programme annuel présenté pour 2010 se veut cohérent avec le plan triennal de développement fourni aux autorités de tutelle lors de la procédure d'autorisation du Groupement (document joint). Les principaux objectifs, les actions retenues s'inscrivent dans les orientations définies par ce plan même si la période couverte par un programme annuel d'activités rend l'exercice plus contraignant. Il s'agit de rendre lisible les actions à poursuivre ou initier dans les mois à venir afin permettre à l'UNJF de continuer sa progression, sans pour autant hypothéquer l'avenir.

Le programme d'activités comporte cinq plans d'action que le Groupement se propose de conduire en 2010 :

- Accroître et améliorer l'offre pédagogique (1);
- faire connaître les activités du GIP et l'offre pédagogique (2) ;
- développer l'usage des ressources (3) ;
- améliorer l'accessibilité des ressources (4) ;
- installer l'administration du GIP et consolider sa gestion (5).

1/ ACCROITRE ET AMELIORER L'OFFRE PEDAGOGIQUE

Offrant actuellement 51 cours numérisés, l'UNJF couvre la quasi-totalité du cursus de formation en sciences juridiques pour les niveaux L1, L2, L3, M1 auxquels s'ajoutent quelques enseignements dispensés en Master 2.

L'UNJF mettra en œuvre en 2010, deux types d'actions :

1.1 – POURSUIVRE LA PRODUCTION DE NOUVEAUX COURS NUMERISES

Le développement de l'offre numérique aux niveaux d'entrée dans la formation juridique sera poursuivi à travers deux initiatives :

1.11 – L’UNJF améliorera les contenus pédagogiques offerts en ligne et poursuivra l’adaptation de celle-ci en recherchant les meilleurs moyens de répondre aux attentes des enseignants et des publics en formation initiale et continue. A cette fin elle poursuivra la réflexion entreprise à travers son « cahier des charges éditorial » dont la mise à jour et l’édition sera poursuivie.

1.12 – La collaboration d’auteurs expérimentés issus des enseignants universitaires et des professions juridiques, judiciaires et administratives continuera d’être recherchée. La mise en place du Conseil pédagogique et scientifique, organe consultatif du GIP prévu à l’article 18 de la convention constitutive permettra d’opérer les choix pertinents quant aux ressources à produire et aux auteurs à pressentir. La nouvelle instance se substituera à l’actuelle Commission pédagogique créée pendant la période transitoire.

1.2 – ENRICHIR LES COURS EXISTANTS

Au-delà des mises à jour des contenus pédagogiques assurant une maintenance minimale du dispositif, l’UNJF poursuivra l’enrichissement des cours en ligne simultanément sur deux plans :

1.21 ASSURER LA DISPONIBILITE EN LIGNE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES OFFERTES PAR L’EDITION JURIDIQUE

1.21.1 – Les discussions engagées depuis deux ans avec l’édition juridique permettent d’envisager d’inclure de nouveaux liens documentaires en matière de jurisprudence et de doctrine vers les produits diffusés par les maisons d’édition juridique. Il s’agit d’un choix essentiel pour enrichir l’offre disponible en ligne en donnant aux sources commentées et à la doctrine.

Le GIP concrétisera les avancées constatées au cours des derniers mois en poursuivant les démarches auprès de l’édition privée afin d’obtenir toutes les autorisations nécessaires pour référencer et rendre accessibles ces ressources.

1.21.2 – La logistique nécessaire pour l’affichage des ressources numérisées des maisons d’édition et l’accès aux liens documentaires vient d’être déployée, les développements requis étant maintenant disponibles.

Le Groupement se donnera les moyens d’opérer les référencements nécessaires et les développements utiles afin d’ouvrir l’accès à ces nouvelles ressources documentaires.

1.22 PRODUIRE DE NOUVELLES RESSOURCES NUMERIQUES TRANSVERSALES A FINALITE PEDAGOGIQUE COMPLETANT LES COURS DISPONIBLES OU CONSTITUANT DE NOUVEAUX MODULES D’APPRENTISSAGE

1.22.1 – La production d’exercices et de travaux d’application (correspondant schématiquement à ce qui est appelé « travaux dirigés » dans le cursus traditionnel) sera poursuivie et amplifiée. 94 exercices autocorrectifs ainsi que 24 cas pratiques interactifs seront produits en 2010 dans le cadre de la livraison des nouveaux cours aux termes d’une commande déjà passée en 2009 et supportée sur l’exercice antérieur.

Le GIP commandera de nouvelles ressources de ce type en 2010 afin d'accroître l'illustration et la documentation des cours et d'offrir aux étudiants la possibilité de tester leur bonne compréhension des notions et des mécanismes par de nouveaux exercices d'auto-contrôle et des cas pratiques interactifs.

1.22.2 – Trois nouveaux guides méthodologiques (guides d'apprentissage, conseils de méthode) sont en cours de production et leur livraison sera effective en 2010 (commandes sur l'exercice antérieur). De nouvelles commandes seront passées en 2010 pour compléter la gamme disponible en accentuant l'interactivité et l'ergonomie de ces productions.

1.22.3 – Dix modules numérisés de formation au Certificat informatique et internet, niveau 2, métiers du droit correspondants à trois domaines issus du nouveau référentiel national de compétences (circulaire n°2008-1023 du 6 octobre 2008) se substitueront à la première version mise en ligne voici deux ans au milieu de l'année 2010 (commande en cours supportée sur l'exercice antérieur).

L'UNJF examinera avec le Bureau compétent au sein de la SDTICE (MESR-STSI) la possibilité d'aller plus loin en produisant les dix autres modules du C2i, niveau 2, métiers du droit, son implication dans ce nouveau développement coûteux supposant toutefois une aide spécifique

2/ FAIRE CONNAITRE LES ACTIVITES DU GIP ET L'OFFRE PEDAGOGIQUE

2.1 – DEVELOPPER LE PORTAIL INSTITUTIONNEL DE L'UNJF

2.11 – La société Kosmos a conçu la solution adoptée par l'UNJF pour son portail institutionnel. La nouvelle version 5 de K-Sup a été installée en 2009. Elle doit permettre une évolution des services offerts : par exemple, publication en front office, newsletters. Le moment semble toutefois venu de comparer les avantages offerts par K-Sup et les coûts afférents, avec d'autres produits concurrents.

Le GIP examinera comment développer l'interactivité et améliorer l'ergonomie du site portail. Au cours de 2010, le Groupement examinera les diverses solutions alternatives qui s'offrent à lui en mettant en concurrence la société Kosmos avec d'autres prestataires. Il aura ainsi la possibilité de retenir la solution technique la mieux adaptée à ses besoins.

2.12 – Le site portail ouvert voici cinq ans a été refondu à la rentrée universitaire 2009 dans l'esprit d'une plateforme universelle d'informations facilitant l'accès aux ressources. Une ergonomie plus fine et intuitive, des informations mieux hiérarchisées améliorent la visibilité et la lisibilité de l'offre en ligne.

Cet effort sera poursuivi en 2010 afin d'accroître l'audience du portail mais aussi de donner aux « visiteurs » de nouvelles possibilités de navigation et des sources d'information plus nombreuses sur l'offre UNJF et le réseau dans lequel le GIP œuvre. Il convient aussi de rechercher une liaison simplifiée entre la plate-forme pédagogique et le portail dont la dichotomie reste trop marquée en alourdissant les procédures d'accès.

2.13 – L’actualisation des informations du portail et l’animation des espaces collaboratifs de travail sont un élément déterminant de l’attractivité du site portail. Il conviendra de renforcer les moyens affectés à ces missions pour améliorer les résultats obtenus.

La quotité de travail du webmaster évaluée à un tiers de temps plein en 2009 passera au moins à un mi-temps en 2010.

2.2 – CONCEVOIR DES SUPPORTS DE COMMUNICATION PROMOTIONNELLE

Divers outils de communication ont été réalisés pour promouvoir l’offre en ligne. La conception d’affiches, plaquettes et brochures d’information, le pressage d’un CDRom, la réalisation d’un film institutionnel, la production de clés USB contenant des ressources produites et diffusées par l’UNJF, figurent au titre des réalisations de ces dernières années. Cet effort a permis de faire connaître à différents publics le développement de l’offre, le potentiel offert par l’UNJF et le réseau dans lequel elle s’est progressivement insérée, au niveau national tout d’abord, et, plus timidement sans doute, dans l’environnement international et la Francophonie.

2.21 – Afin de présenter les ressources et services en ligne produits et diffusés par l’UNJF, de nouveaux supports de communication seront conçus par le GIP en 2010 avec pour cibles prioritaires :

- le réseau institutionnel et ses partenaires publics (ministères et administrations, écoles de formation) et privés (professions juridiques et judiciaires, édition) ;
- les universités françaises ayant une composante juridique qui n’est pas membre du Groupement (notamment, les présidents d’universités et les doyens de facultés de droit ou directeurs d’UFR juridique et leurs équipes respectives) ;
- les responsables de formation des universités (en formation initiale et continue) et les enseignants ;
- les étudiants inscrits dans toute formation comportant des sciences juridiques ou politiques, utilisateurs ou non des ressources en ligne.

Des opérations ponctuelles seront engagées, à l’image du jeu concours « Navis Cup » organisé en février 2009 en partenariat avec les éditions Francis Lefebvre. Le Groupement poursuivra également l’édition de documents de présentation à destination des établissements membres (affiches, plaquettes, produits et services électroniques).

2.22 – Les établissements associés au GIP seront invités à jouer un rôle plus actif dans la mise en œuvre de la politique de diffusion des ressources. Certaines universités membres ont une faible utilisation des ressources en ligne alors même qu’elles sont des contributeurs importants.

Le Groupement poursuivra les analyses régulières de fréquentation et en informera régulièrement les membres du GIP. Il développera des actions incitatives pour faire connaître l’existence des ressources et les services en ligne et étudiera de nouveaux services en direction des établissements dont les étudiants sont faiblement utilisateurs.

3/ DEVELOPPER L'USAGE DES RESSOURCES

Pour permettre une utilisation toujours plus importante des ressources produites et diffusées par l'UNJF, trois actions seront mises en œuvre au cours de l'année 2010 :

3.1 – CONSOLIDER ET ETENDRE LE RESEAU DES ASSOCIES ET PARTENAIRES DU GIP

3.11 – Le GIP compte 19 universités adhérentes et un établissement public administratif (ne formant pas une université) qui constituent ses 20 membres fondateurs. Depuis la signature de la convention constitutive, cinq universités ont rejoint le Groupement et demandent à l'assemblée d'admettre leur adhésion. Cinq autres établissements ont un dossier d'association au GIP en cours de constitution au moment de la convocation de cette assemblée générale. Les adhésions réalisées ou sur le point de se confirmer sont donc actuellement au nombre de 30. Or, 56 universités françaises ont une composante juridique. Pour s'en tenir au seul monde universitaire, le GIP dispose d'un potentiel de croissance naturelle encore important. En réalité, le potentiel de renforcement est considérable si l'on prend en compte les multiples écoles et instituts de formations, les administrations et établissements publics, les professions juridiques et judiciaires, et les entreprises qui sont susceptibles d'être intéressés par des formations juridiques en ligne.

Le Groupement engagera de nouvelles actions visant à intégrer au GIP de nouveaux membres en entreprenant la visite des établissements universitaires qui n'adhèrent pas encore. Il se fixe pour objectif d'accueillir cinq nouvelles universités au cours du nouvel exercice.

3.12 – Comme le prévoit expressément la convention constitutive, des propositions de partenariats ont également été formulées par l'UNJF auprès d'organismes privés de professionnels (maisons d'édition juridique, Conseil Supérieur du Notariat, Conseil National du Barreau, etc) intervenant dans le même champ de compétence ou simplement intéressés par l'action du Groupement. Les pourparlers engagés seront poursuivis en 2010 avec l'objectif de faire aboutir des accords de partenariat ou de déboucher sur des demandes d'adhésion.

3.2 – ACCROITRE LE NOMBRE D'UTILISATEURS DES RESSOURCES ET LEUR UTILISATION

3.21 – La plateforme pédagogique UNJF a connu une évolution significative du nombre de comptes créés en 2009 avec une multiplication très forte du nombre de comptes ouverts sur cette période qui portent ceux-ci à plus de 24.000 au 1^{er} septembre 2009 (chaque utilisateur ayant nécessairement un compte).

Le Groupement poursuivra les efforts entrepris pour accroître l'audience mais aussi l'usage des ressources en ligne.

3.22 – Le Ministère (DGCIP-SDTICE) engage actuellement une vaste étude sur les usages des ressources diffusées par les « universités numériques thématiques » au nombre desquelles l'UNJF. Pour sa part, celle-ci a déjà initiée en 2008 une étude quantitative de la fréquentation dont les résultats partiels sont intéressants mais encore insuffisants.

Une étude qualitative fine portant sur les usages des ressources pédagogiques sera réalisée en 2010. Son résultat permettra aux futurs dirigeants de l'UNJF de mieux appréhender les forces et faiblesses du service proposé aux utilisateurs et d'en évaluer la pertinence. Il s'agira de disposer d'indicateurs sur la réception et l'usage de l'offre en ligne et d'en tirer des conclusions propres à améliorer la fréquentation et le service rendu.

3.3 – DONNER A L'UNJF UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL EN L'INSCRIVANT DANS LE RESEAU FRANCOPHONE

3.31 – La production de programmes orientés vers les préoccupations du monde francophone sera poursuivie. La réalisation d'applications web accessibles sur le portail de l'UNJF sera maintenue, à l'instar de ce qui a été réalisé pour le C2I « Métiers du droit » de niveau 2, ou le code OHADA réalisé en partenariat avec l'IDEF.

3.32 – La traduction de quelques cours fondamentaux sera étudiée. Des propositions coûteuses ont déjà été faites à l'UNJF et l'engagement de ce projet a du être différé.

Le GIP étudiera des solutions alternatives permettant de disposer de présentations didactiques dans trois des principales langues parlées dans le monde.

3.33 – La vocation internationale et la dimension francophone sont inscrites dans la dénomination du Groupement et consacrées par les dispositions de la convention constitutive relatives à l'objet social. La période transitoire qui s'achève n'a encore pas permis de concrétiser cette ambition. De premières actions ont cependant été engagées :

- la mise en ligne sur le site portail ouvert à tous, en collaboration avec l'IDEF (Institut international de Droit d'Expression et d'inspiration Françaises) du code commenté de l'OHADA, (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires) offre un service apprécié dans le monde Francophone et au-delà ;
- une reconnaissance par l'OIF a été inscrite dans la déclaration de Paris du 14 février 2008, lors de la IVème Conférence des ministres francophones de la justice, consacrant l'UNJF comme le partenaire naturel de l'enseignement du droit à distance et de la formation des étudiants, des apprenants et des professionnels du droit dans la Francophonie ;
- l'ancrage dans l'Espace numérique ouvert pour la Méditerranée « E-Omed » liée à l'Union pour la Méditerranée dont l'UNJF est l'une des initiatrices aux côtés de l'Université Ingénierie et Technologie (UNIT) et du Campus Virtuel Marocain (CVM), est prometteuse pour l'audience internationale du GIP.

Cependant, pendant la période transitoire, l'UNJF a évité de prendre des engagements qui risqueraient de grever les finances du Groupement. Malgré de nombreuses sollicitations, elle a ainsi refusé d'étendre les accès à ses ressources sans que des mécanismes de compensation soient étudiés. Cette politique prudente a conduit à rechercher des financements qui permettraient de répondre aux demandes, notamment celles venues des pays du Sud. Des contacts pris avec l'Agence Universitaire de la Francophonie et le Ministère des affaires étrangères par exemple n'ont pas permis d'obtenir les soutiens escomptés.

Le Groupement poursuivra les démarches nécessaires pour développer son ouverture internationale et étendre l'accès aux ressources en restant attentif aux transferts de charges qui pourraient à terme venir grever ses finances. Ses membres actuels, les universités françaises, ne peuvent financer des actions qui relèvent de la politique de coopération culturelle et scientifique de la Nation, voire de celle de l'Europe ou d'autres organisations interétatiques.

3.34 – Par ailleurs, l'UNJF poursuivra sa participation au sein du Comité de pilotage de l'Espace Numérique Ouvert pour la Méditerranée « E-Omed », projet inscrit dans la continuité du processus de Barcelone et proposé dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UPM). Elle continuera de porter l'animation d'une des « communautés » constituée autour des spécificités européennes et africaines des systèmes juridiques.

4/ AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES RESSOURCES

Sur le plan technologique, l'UNJF poursuivra son effort pour assurer, dans des conditions optimales, la couverture des établissements adhérents et des autres publics utilisateurs.

Dans cet esprit, elle mettra en œuvre deux types d'actions :

4.1 – DEVELOPPER L'ACCES AUX RESSOURCES NUMERIQUES

4.11 – La fédération d'identités, solution adoptée à l'échelon national pour la sécurisation et la simplification de l'accès aux ressources en ligne de l'UNJF est gérée par la technologie « Shibboleth ». L'objectif est de déléguer l'authentification de l'utilisateur à l'établissement d'origine, et obtenir un ensemble commun d'attributs utilisateurs. L'accès de l'utilisateur s'en trouve facilité, la procédure étant parfaitement « transparente ».

Une généralisation de l'utilisation des procédures de fédération d'identités par l'ensemble des établissements adhérents de l'UNJF sera poursuivie via Shibboleth.

4.12 – L'Environnement Numérique de Travail « ENT » offre un ensemble de services en ligne, personnalisés et sécurisés, accessibles aux élèves et aux professeurs à partir du site internet de leur université. Les professeurs ont la possibilité de mettre à disposition des étudiants tout un ensemble de ressources de travail : des éléments de cours, des liens de consultation vers des ressources documentaires, etc.

L'affichage des cours de l'UNJF dans ces environnements de travail sera maintenu et amplifié, le GIP continuant de servir ses propres ressources à partir de ses propres serveurs.

4.13 – Dans l'hypothèse du plan « pandémie grippale », le Groupement mettra en œuvre les mesures de mises à disposition des ressources en ligne à tous afin d'assurer la continuité des enseignements. Le Groupement mettra à profit ce plan pour mettre en valeur les ressources de l'UNJF, notamment auprès des étudiants et enseignants des établissements qui n'adhèrent pas au GIP. Il demandera à l'Etat la compensation des charges et manques à gagner liés à l'ouverture exceptionnelle des ressources pédagogiques aux non-membres.

4.2 – FACILITER LE REPERAGE ET L'ECHANGE DES RESSOURCES EN LIGNE

4.21 – L'indexation des ressources pédagogiques de l'UNJF actuellement en ligne sera poursuivie avec quatre objectifs :

- créer une archive institutionnelle des ressources numériques produites par l'établissement universitaire seul ou en réseau (UNT, Université Numérique Régionale « UNR ») ;
- valoriser ces ressources (pédagogiques, scientifiques, documentaires, administratives...) par une indexation de qualité ;
- partager ces ressources avec d'autres établissements et les autres UNT ;
- ouvrir l'archive sur les réseaux tout en respectant les droits d'accès réservés.

4.3 – S'ADAPTER AUX NOUVEAUX MODES D'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

4.31 – L'UNJF se donnera les moyens de maîtriser les nouvelles formes de communication interactive afin d'assurer sa visibilité et sa notoriété sur internet, notamment sur deux plans :

4.31.1 – Le Groupement fera évoluer l'offre diffusée afin de la rendre accessible sur les baladeurs numériques (du type « ipod », « iphone ») via la baladodiffusion « podcasting », moyen de diffusion de fichiers sous différentes formes (audio ou vidéo) sur Internet. Ces nouveaux medias dont l'usage se développe rapidement permettent aux étudiants de gérer individuellement leur rythme d'apprentissage et d'accéder aux ressources numérisées de manière plus souple.

4.31.2 – Le Groupement tirera profit des relais d'opinions informels (blogs de professionnels) pour faire connaître le dispositif en ligne de l'UNJF. Celle-ci développera sa visibilité sur internet notamment sur les sites leaders d'opinions (grands journaux, sites et blogs de spécialistes) ainsi que sur des médias interactifs (réseaux sociaux et professionnels, forums de discussions, chats).

5/ INSTALLER L'ADMINISTRATION DU GIP ET CONSOLIDER SA GESTION

5.1 – L'ADMINISTRATION DU GIP

5.11 – L'administration du GIP sera établie au siège administratif qu'il est par ailleurs proposé au nouveau conseil d'administration d'installer au siège social, dans des locaux mis à disposition par l'Université de Paris 1. Ces locaux pourront accueillir les collaborateurs chargés de suivre l'administration générale, la gestion et l'animation du GIP sous l'autorité de la nouvelle direction élue.

5.12 – Le Groupement fait appel depuis cinq ans à l'un de ses membres l'Université des sciences sociales de Toulouse 1, qui dispose d'une plate-forme technique et de l'expérience nécessaire pour gérer le dispositif en ligne : plate-forme pédagogique, gestion des serveurs, suivi de la maintenance des ressources, mise en place des marchés publics avec les prestataires. L'intervention de Toulouse 1 s'est jusqu'à présent organisée à travers un mandat donné d'abord par l'Etat (MESR-SDTICE), puis



par les membres du GIP eux-mêmes dans le cadre d'une convention anticipant la création du Groupement et moyennant une rémunération forfaitaire de 350.000 €.

Le GIP sollicitera, aux mêmes charges et conditions, la reconduction de cet accord dans le cadre d'une convention passée entre lui-même et l'Université des sciences sociales de Toulouse 1 pour la durée de l'exercice.

5.13 – Le Groupement a obtenu la création de deux emplois publics permanents délégués par l'Etat sur des supports budgétaires qui demeurent libres et qu'il conviendra de pourvoir au mieux de ses priorités :

- un poste d'assistant de projets relevant du corps des techniciens de formation (échelon INM : 297) ;
- un poste d'assistant de direction relevant du corps des ingénieurs d'études (échelon INM : 369).

Le Groupement sollicitera la mise à disposition effective de ces supports budgétaires provisoirement implantés à l'Université Pierre Mendès France Grenoble 2 dans l'attente de la création du GIP.

La nouvelle direction proposera aux instances du GIP les modalités d'utilisation de ces supports budgétaires.

5.2 – LA GESTION DU GIP

L'UNJF s'appuie sur un modèle économique viable approuvé par les établissements fondateurs qui ont signé la convention constitutive. Ce modèle repose sur deux principes essentiels :

- le GIP est un groupement de mutualisation entre universités ouvert à des partenariats extérieurs (notamment privés) : les charges de fonctionnement et les dépenses courantes y sont, pour l'essentiel, supportées par les membres à travers les participations annuelles et des redevances dues par les membres sur l'utilisation des ressources en formation continue;
- le soutien financier de l'Etat ou des collectivités publiques continuera d'être sollicité pour la mise en place de projets particuliers ou le lancement de programmes coûteux excédant notablement les capacités d'auto-financement du GIP.

5.21 UN GROUPEMENT DE MUTUALISATION UNIVERSITAIRE OUVERT AUX PARTENARIATS FINANÇANT SON FONCTIONNEMENT COURANT

Le choix de la mutualisation doit permettre d'assurer la viabilité économique du Groupement donc sa pérennité. Cette mutualisation continuera en 2010 d'être mise en œuvre à travers deux types de ressources.

5.21.1 LES COTISATIONS ANNUELLES DES ETABLISSEMENTS MEMBRES

5.21.11 – Le GIP est financé, en premier lieu, au moyen de participations annuelles demandées à tous les membres. Elles représentent une contribution aux charges communes de fonctionnement. Ces participations servent d'assiette à l'attribution de droits sociétaires, ceux-ci variant de un à quatre en fonction du montant de la contribution demandée à chaque membre. Les cotisations sont fixées en



fonction de critères objectifs soumis au vote de l'Assemblée générale. Ces modalités d'association et de contribution qui permettent la mutualisation inter universitaire continueront d'être mises en œuvre.

5.21.12 – Le Groupement déploiera les actions nécessaires pour accroître le nombre de ses associés et partenaires. L'objectif est atteindre fin 2010 un montant de cotisations approchant 400.000 € qui peut correspondre à l'adhésion de 35 des 56 établissements d'enseignement supérieur français ayant une composante juridique.

5.21.2 LES PRELEVEMENTS SUR LES RECETTES DES ACTIONS DE FORMATION A DISTANCE

5.21.21 – Certains établissements adhérents utilisent les ressources du GIP dans le cadre d'actions de formation à distance avec des inscriptions tarifées au titre de la formation continue. L'UNJF a posé le principe que cette utilisation devait profiter aux établissements qui dispensent le service mais aussi au GIP en rétribution du service rendu par la collectivité qui met les ressources numériques à disposition de celui-ci.

La perception de redevances à taux progressif sur les droits spécifiques encaissés par les établissements dont les modalités de calcul sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale sera maintenue et un bilan sera fait en fin d'exercice.

5.22 LA MISE EN PLACE DE PROJETS SPECIFIQUES RESTE CONDITIONNEE PAR L'OCTROI D'UN SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT

5.22.1 – Des projets plus ambitieux comme la production de simulateurs, de type simulateurs de procédure nécessitent des budgets très importants pouvant aller jusqu'à 300.000 € et plus. Ces investissements ne peuvent être pris en charge par les universités, les ressources du GIP couvrant les seules charges de fonctionnement. Ainsi, le Groupement fera appel au soutien financier de l'Etat pour la production de nouvelles ressources numériques